

CIRCULAIRE FFSA / LK / ASK N° PDTN / 12.23-258

Paris, le 13 Décembre 2023

Veuillez trouver ci-dessous les informations concernant l'inscription des épreuves au calendrier 2024.

Les ASK adresseront le formulaire d'inscription à leur <u>Ligue de Karting, qui effectuera</u> <u>l'inscription des épreuves, sur le portail collaboratif de la FFSA.</u>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION DES ÉPREUVES PAR LES LK

Épreuves internationales Épreuves nationales de championnat	31 Janvier 2024
Épreuves nationales	
Course Club	2 mois avant la date de l'épreuve
Démonstration - Initiation	

DROITS D'INSCRIPTION

Épreuves internationales	La totalité des droits à la demande du permis d'organiser
Épreuves nationales de Championnat	La totalité des droits à la demande du permis d'organiser
Épreuves nationales	La totalité des droits à la demande du permis d'organiser
Course Club	La totalité des droits à la demande du permis d'organiser
Démonstration – Initiation	La totalité des droits à la demande du permis d'organiser

Le paiement des droits d'inscription devra être fait par virement bancaire (cf RIB FFSA page 2).

PÉNALITÉS APPLIQUÉES

Épreuves internationales

Inscription après le 31 Janvier 2024	50% du montant des droits
Changement de date ou de catégorie	110 €
Annulation avec préavis de plus de 3 mois	DROITS PERDUS*
Annulation avec préavis de moins de 3 mois	10% EN PLUS DES DROITS PERDUS

Épreuves nationales de championnat

Inscription après le 31 Janvier 2024	10% du montant des droits
Changement de date	15% du montant des droits
Annulation de l'épreuve	DROITS PERDUS*

Épreuves nationales

Inscription moins de 2 mois avant la date de l'épreuve	10% du montant des droits
Changement de date	15% du montant des droits
Annulation de l'épreuve	DROITS PERDUS*

^{*} susceptible d'être modifié en fonction de la situation sanitaire.

Chaque épreuve sera saisie informatiquement par les LK uniquement.

Pôle DTN – Service Karting MB / AB – 13.12.2023

1/2



Les droits d'inscription devront être payés en totalité par les ASK organisatrices, à la demande du permis d'organiser. Aucun paiement effectué par la Ligue de Karting pour le compte d'une ASK ne sera accepté, sauf si la Ligue de Karting se positionne en tant qu'organisateur principal (épreuves type Championnat de Ligue) ; de ce fait, la facture sera émise au nom de la Ligue de Karting et non de l'ASK.

Nous vous transmettrons dans les meilleurs les tarifs d'inscription 2024 pour les épreuves nationales et internationales ainsi que le tarif des assurances 2024.

RIB FFSA pour paiement par virement.

A BANQU	E POPULAIRE RIVES	DE PARIS		RELEVE D'IDENTITE BANGAIRE IBAN
Code Banque 10207	Code Guichet 00426	N° de Compte 70211613049	Cle RIB 83	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
	Domiciliation // BPRIV			apass vision does no recopient

IBAN: FR76 1020 7004 2670 2116 1304 983

International Bank Account Number

Adresse SWIFT: CCBPFRPPMTG

Bank Identification Code

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, palements de quittances, etc.)

Son utilisation yous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte : Account holder ASS FFSA

32 AVENUE DE NEW YORK 75781 PARIS CEDEX 16